

HINZ, Uta, *Gefangen im Großen Krieg.  
Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*

Anne Duménil

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/776>

DOI : 10.4000/ifha.776

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Anne Duménil, « HINZ, Uta, *Gefangen im Großen Krieg. Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/776> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.776>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

---

# HINZ, Uta, *Gefangen im Großen Krieg. Kriegsgefangenschaft in Deutschland 1914-1921*

Anne Duménil

---

- 1 Au moins 7 millions, peut-être 9 millions d'hommes, soldats et officiers, furent fait prisonniers pendant la Grande Guerre. Alors que la captivité de guerre constitua un des enjeux importants du conflit, tant au plan stratégique ou économique qu'imaginaire, le thème fut longtemps délaissé par l'historiographie. Ces « oubliés de la Grande Guerre », pour reprendre la juste expression d'Annette Becker, retiennent actuellement l'attention, peut-être parce que la captivité de guerre livre un assez bon observatoire des lignes de force du conflit. Deux ouvrages témoignent de cette position privilégiée : un ensemble de contributions publiées sous la direction de J.O. et une riche étude de U.H. consacrée à la captivité de guerre en Allemagne.
- 2 Précédée par deux textes introductifs, fort complémentaires, rédigés par Annette BECKER et par J.O., la première section de l'ouvrage édité par ce dernier réunit cinq études nationales qui sont consacrées aux principaux belligérants (France, Angleterre, Autriche-Hongrie, Allemagne et Russie). Le sentiment de répétition que laisse la lecture des articles suggère bien que les États-captifs ont été confrontés à des problèmes similaires : absence d'anticipation, improvisation, précarité des conditions initiales d'hébergement et de soin. H. LEIDINGER et V. MORITZ discutent d'ailleurs de façon fort critique la vision, longtemps dominante dans l'historiographie autrichienne, selon laquelle l'empire Habsbourg aurait particulièrement bien traité les prisonniers internés sur son territoire et analyse les rigidités et les carences de la bureaucratie impériale. P. PANAYI éclaire la situation particulière de la Grande-Bretagne qui n'accueillit sur son territoire que 100 000 internés. On regrettera que ne soient pas plus précisément évoquées les raisons de cette originalité. B. DELPAL analyse la situation des 300 000 prisonniers allemands retenus après l'armistice et jusqu'au début de 1920 dans les régions libérées : alors que les prisonniers français ont été immédiatement rapatriés, les PGRL sont saisis comme gage de la politique de réparations très active qu'entend

mener le gouvernement français. L'article souligne la vive hostilité à laquelle ils sont en butte : assimilés à des criminels – ils appartiennent à une nation en marge de la civilisation –, ils font l'objet de sanctions disciplinaires et judiciaires fort sévères. B. Delpal relève aussi, de façon très significative, l'interdiction qui leur est faite de toucher les cadavres français lors des travaux de déminage et de déblaiements des tranchées.

- 3 Moins cohérente dans sa construction, la deuxième partie intitulée « Humanité et nationalité comme aspects de la politique des prisonniers de guerre » comporte en revanche trois riches articles. R. NACHTIGAL étudie la politique des nationalités mise en œuvre par les autorités russes. Si cette pratique n'est pas spécifique à l'empire tsariste – les articles de la première partie évoquent des tentatives analogues de la part de la France ou de l'Autriche-Hongrie –, la politique visant à privilégier les prisonniers slaves, les Tchèques en particulier, y fut plus systématiquement mise en œuvre. Exploitant les aspirations à l'indépendance ou l'irréductibilité de certaines nationalités de l'empire austro-hongrois, elle déboucha sur la création d'unités formées de prisonniers combattant, volontairement mais aussi trop souvent sous la contrainte, contre leur État d'origine. G. PROCACCI étudie le sort dramatique des 600 000 prisonniers de guerre italiens : au moins 100 000 d'entre eux trouvèrent la mort, soit un taux de mortalité supérieur à celui des soldats de l'infanterie italienne ! Les considérant comme des déserteurs, le gouvernement italien refusa de leur accorder toute aide matérielle. G. Procacci éclaire également les conditions dramatiques de la sortie de guerre de ces prisonniers : internés dans des camps de quarantaine, ils sont massivement déferés devant les conseils de guerre. L'amnistie du 2 septembre 1919 occulte ensuite complètement leur expérience. Enfin, dans son article consacré aux interventions de la Croix Rouge, U. HINZ suggère la nécessité de porter attention aux tentatives juridiques et humanitaires ayant visé, pendant le conflit même, à limiter les formes de radicalisation du conflit. Mais son constat final ne peut que demeurer pessimiste.
- 4 La troisième partie est consacrée au rapatriement des prisonniers de guerre et à leur expérience d'après-guerre. R. NACHTIGAL détaille les conditions du retour de Russie des prisonniers de guerre allemands et autrichiens : « retour sauvage », dès la fin de 1917, suivi d'une période de rapatriement organisé après la signature de la paix de Brest-Litovsk, retour impossible lorsque les prisonniers se trouvent piégés jusqu'en 1921 dans les tourments révolutionnaires et les fronts de la guerre civile russe. J. OLTMER rappelle les conditions dramatiques du retour d'Allemagne des prisonniers russes, rapatriés en hâte et dans la plus complète désorganisation entre novembre et janvier 1919, jusqu'à ce que les Alliés, soucieux de la situation politique et militaire bien plus que motivés par des raisons humanitaires, arrêtent le retour d'hommes susceptibles d'aller gonfler les rangs de l'Armée rouge. Si, en avril 1920, un accord de rapatriement réciproque fut signé entre l'Allemagne et le gouvernement soviétique, les derniers retours eurent lieu en 1922 : une longue et complexe sortie de guerre qui fait également l'objet d'intéressants développements dans l'ouvrage d'U.H.
- 5 Tiré d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Düsseldorf, ce livre appuyé sur une large documentation (notamment les archives du ministère des Affaires étrangères, de la Croix Rouge mais aussi les fonds des archives du Wurtemberg qui suppléent efficacement la perte des archives prussiennes) s'inscrit résolument dans le cadre d'une réflexion sur les processus de radicalisation et de totalisation de l'activité guerrière.

- 6 Analysant, dans une première partie, comment, à la veille de 1914, était conçu le statut des prisonniers de guerre, U.H. montre les limites de l'effort de codification des « lois et coutumes de la guerre sur terre » : si les conventions de La Haye de 1899 et de 1907 confèrent aux prisonniers de guerre un statut juridique et organisent leur protection, elles butent sur la souveraineté des États, l'absence d'instance de sanction internationale et l'intangible priorité reconnue aux « nécessités militaires ». Laissée au bon vouloir des belligérants, la contention de la violence guerrière continue à avoir pour limite le primat de la raison de guerre.
- 7 En 1914, ni l'administration militaire, ni les autorités civiles n'ont anticipé l'ampleur que prendrait l'afflux des prisonniers. Les instructions sont largement obsolètes et il n'existe aucune institution spécifiquement responsable de leur prise en charge. La période 1914-1915 est ainsi marquée par une phase d'improvisation aux conséquences dramatiques. Les épidémies, notamment le typhus, se développent rapidement dans les camps surpeuplés, faisant au moins 4000 victimes. Si les carences organisationnelles, aggravées localement par l'incompétence de certains commandants de camps, expliquent cette situation, le choix politique de ne pas séparer les prisonniers de différentes nationalités a aussi lourdement pesé : les prisonniers français et britanniques étaient censés subir les conséquences de l'alliance de leur gouvernement avec les Russes. Alors que l'année 1915 est marquée par une phase d'organisation des camps qui permet une amélioration sensible des conditions d'hébergement, l'évolution ultérieure amène une différenciation forte des conditions de captivité, liée à la mise au travail des prisonniers dans le cadre des commandos de travail agricole et industriel.
- 8 C'est dans la troisième partie, consacrée au traitement des prisonniers de guerre dans les camps de l'intérieur de l'Allemagne, que l'auteur mesure le plus finement l'impact de la totalisation du conflit. Ses conclusions très différenciées constituent une contribution importante à la réflexion en cours sur la place du premier conflit mondial dans cette mutation.
- 9 Dans trois domaines au moins, aucune rupture majeure ne se laisse observer : pour ce qui est des conditions d'hébergement et des conditions morales de la captivité – en témoigne le développement, dans les camps, d'une intense vie culturelle –, l'Allemagne remplit pour l'essentiel, à partir de 1915, ses obligations conventionnelles. Plus étonnant peut-être, la pratique disciplinaire et judiciaire échappe, elle aussi, au processus de radicalisation. Sans nier la réalité des mauvais traitements, et lucide sur « l'érosion de la conscience du droit » qui se manifeste dans certaines décisions prises par les autorités locales (par exemple, la création de camps de sanction), U.H. souligne que continuent à prévaloir les normes militaires et juridiques. Cela s'explique en partie par la force de la tradition juridique – un constat largement généralisable à l'ensemble de la pratique des tribunaux militaires allemands.
- 10 La question de l'alimentation montre en revanche que les ressorts sous-tendant le franchissement des seuils de radicalisation furent complexes. Si l'Allemagne ne conduisit pas une politique délibérée d'affaiblissement des prisonniers – elle autorisa par exemple, voire encouragea, l'envoi de paquets par les familles et par les États –, les mesures instituées par les autorités dans ce domaine vital (notamment les restrictions qualitatives drastiques, l'alignement des rations sur les rations des civils en violation des conventions de La Haye) ne s'expliquent pas seulement par les contraintes de ravitaillement. Elles s'analysent aussi comme la conséquence d'une mutation intervenue dans la conception de la guerre et de sa conduite et, par conséquent, dans le

statut des prisonniers de guerre. La question de l'alimentation des prisonniers de guerre fut instrumentalisée et mise en balance avec le blocus allié, les prisonniers devenant un moyen de pression. Plus encore, nourrir les prisonniers ne fut plus considéré comme une obligation s'imposant à l'État-captateur mais devint un des paramètres d'une équation coûts/ bénéfices dans laquelle la force de travail de cette main d'œuvre disponible constituait le second terme.

- 11 C'est en effet dans ce domaine de la mise au travail des prisonniers que se manifestèrent le plus nettement les effets de la totalisation du conflit. Si l'article 6 de la Convention de La Haye autorisait le travail des prisonniers, il instituait aussi de sévères restrictions : prise en compte de l'aptitude des prisonniers, interdiction surtout de toute activité en rapport avec les opérations militaires. Ces dispositions furent systématiquement violées par l'Allemagne. À cet égard, la contrainte au travail et les abus endurés de ce fait par les prisonniers – les bataillons de travail au front, malheureusement ici en marge de l'étude, constituant la pointe avancée de cette situation d'anomie – résultent d'une politique délibérée des institutions militaires et civiles allemandes. Alors que les exigences économiques de la conduite de la guerre faisaient de la mobilisation de toutes les forces de l'arrière, y compris les prisonniers, un enjeu stratégique, la notion de « nécessités militaires » se trouva redéfinie et étendue à la conduite économique de la guerre. Les prisonniers de guerre furent considérés dans une perspective strictement utilitariste : non plus objets de droit mais simple ressource à disposition. Le refus opposé au rapatriement des prisonniers russes après la paix de Brest-Litovsk, qui fait d'eux des travailleurs forcés, constitua le point culminant de cette logique de radicalisation. Si cette évolution ne déboucha pas sur la mise en place d'un système d'exploitation totale de la main d'œuvre – l'emploi majoritaire des prisonniers dans le secteur agricole contrecarrait cette tendance plus nettement perceptible dans le secteur minier et industriel –, elle confirme cependant que la Grande Guerre constitua, dans le processus de totalisation de l'activité guerrière au XXe s., une césure décisive.

- 12 Anne DUMENIL (Université de Picardie-Jules Verne, Amiens)